



20, Boulevard Ferdinand de Lesseps
76173 Rouen

PATRIMO'NIDS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Forvis Mazars

Société par actions simplifiée d'expertise comptable et de commissariat aux comptes

Siège social : 20 boulevard Ferdinand de Lesseps - 76000 ROUEN

Capital de 336 000 euros - RCS Rouen 318 610 623

PATRIMO'NIDS

Fonds de dotation

Siège social : 31 rue du maréchal Juin 76130 Mont Saint-Aignan

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Au conseil d'administration du fonds de dotation PATRIMO'NIDS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds de dotation PATRIMO'NIDS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans les notes « 1 - Règles et méthodes comptables » et « 2 - Permanence des méthodes » de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons

procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes annuels au regard des spécificités du plan comptable applicables aux entités du secteur sanitaire et social.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux administrateurs.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face

à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Rouen, le 23 juin 2026

Le Commissaire aux comptes

FORVIS MAZARS

Signé par :

ED137843F457474...

Anne-Valérie PLUSQUELLEC
Associée

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12		Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)					
	Immobilisations incorporelles					
	Frais de développement					
	Donations temporaires d'usufruit					
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés et droits assimilés					
	En cours, avances et acomptes					
	Immobilisations corporelles					
	Terrains					
	Constructions	1 537 065		1 537 065	1 291 970	245 095 18.97
	Installations techniques, matériel et outillage					
ACTIF CIRCULANT	En cours, avances et acomptes	1 500		1 500	106 580	105 080 98.59
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>					
	Immobilisations financières (1)					
	Participations					
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés	1 601		1 601	1 571	31 1.94
	Prêts					
	Autres immobilisations financières					
	Total II	1 540 166		1 540 166	1 400 121	140 045 10.00
	Stocks et en cours					
ACTIF CIRCULANT	Créances (2)					
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	18 201		18 201		18 201
	Créances reçues par legs ou donations					
	Autres créances	386		386		386
	Charges constatées d'avance (2)	1 149		1 149	420	729 173.60
	Valeurs mobilières de placement	1 212		1 212	1 636	424 25.94
	Instruments financiers à terme et jetons détenus					
	Disponibilités	132 557		132 557	244 631	112 073 45.81
	Total III	153 505		153 505	246 687	93 182 37.77
	Comptes de Régularisation					
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (IV)					
	Primes de remboursement des emprunts (V)					
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation (VI)					
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 693 671		1 693 671	1 646 807	46 864 2.85

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à moins d'un an

Visa pour identification

FORVIS MAZARS
Commissaire aux comptes

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2025 12		Exercice N-1 31/12/2024 12		Ecart N / N-1	
						Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires	610 300		15 000		595 300	NS
	Fonds propres complémentaires			595 300		595 300	100.00-
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves pour projet de l'entité	313 949		259 769		54 180	20.86
	Autres						
	Report à nouveau						
Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)		76 512		54 180		22 331	41.22
Situation nette (sous total)		1 000 761		924 249		76 512	8.28
AUTRES FONDS PROPRES	Fonds propres consommables						
	Subventions d'investissement						
	Provisions réglementées						
	Total I	1 000 761		924 249		76 512	8.28
FONDS REPORTES ET DEBIES	Fonds non remboursables						
	Avances conditionnées						
PROVISIONS	Droits du concédant						
	Total II						
FONDS REPORTES ET DEBIES	Fonds reportés liés aux legs ou donations						
	Fonds dédiés						
PROVISIONS	Total III						
	Total IV						
DETTES (I)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	672 888		698 654		25 766	3.69-
	Emprunts et dettes financières diverses (2)			715		715	100.00-
	Instruments financiers à terme						
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	14 306		5 020		9 286	184.97
	Dettes des legs ou donations						
	Dettes fiscales et sociales						
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	5 716		18 169		12 453	68.54-
	Produits constatés d'avance						
Total V		692 910		722 559		29 648	4.10-
Écarts de conversion et différences d'évaluation (VI)							
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)		1 693 671		1 646 807		46 864	2.85

(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)
(2) Dont emprunts participatifs

88 982 87 586

Visa pour identification

FORVIS MAZARS
Commissaire aux comptes

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2025 12	31/12/2024 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	117 176	95 218	21 958	23.06
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation				
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions				
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	2 390		2 390	
Total I	119 566	95 218	24 348	25.57
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	11 641	11 381	261	2.29
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	15 626	14 947	679	4.54
Salaires et traitements				
Cotisations sociales				
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	409		409	
Total II	27 677	26 328	1 349	5.12
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	91 889	68 890	22 999	33.39

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
 (2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

Visa pour identification

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés		31		31	0	1.40
Reprises sur dépréciations et provisions						
Différences positives de change						
Produits des immobilisations financières cédées						
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total III		31		31	0	1.40
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées		15 409		14 741	668	4.53
Différences négatives de change						
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total IV		15 409		14 741	668	4.53
2. Résultat financier (III-IV)		15 378		14 710	668	4.54
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)		76 512		54 180	22 331	41.22
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)						
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)						
4. Résultat exceptionnel (V-VI)						
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)						
Total des produits (I+III+V)		119 597		95 249	24 348	25.56
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)		43 086		41 069	2 017	4.91
5. EXCEDENT OU DEFICIT		76 512		54 180	22 331	41.22

Visa pour identification

FORVIS MAZARS
Commissaire aux comptes



SARL SILL *Expertise*
Comptabilité ♦ Finances ♦ Conseil

ANNEXE COMPTABLE

Visa pour identification

FORVIS MAZARS
Commissaire aux comptes

ANNEXE

Annexe au bilan, avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2025, dont le **total est de 1 693 671.00 euros**, et au compte de résultat, présenté sous forme de liste dégageant un **résultat comptable de 76 511.60 euros**.

Le fonds de dotation a été créé le 16 juillet 2015 (date de parution au JO).

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période allant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Les notes et tableaux présentés, ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices, et en présumant la continuité de l'exploitation.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

Les fonds de dotation sont soumis aux règles du plan comptable général et aux spécificités des associations, fondations et fonds de dotations.

Le plan comptable général est décrit dans le règlement n°99-03 du Comité de la Réglementation Comptable applicable à toutes les entités privées en France.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2022-06 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC), homologué par arrêté ministériel du 26 décembre 2023, modifiant le règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC), relatif au Plan Comptable Général (PCG).

2 – PERMANENCE DES METHODES

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice ont été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Le changement de réglementation comptable lié à la première application du règlement ANC n°2022-06 est constitutif d'un changement de méthode comptable, dont les principaux effets sont les suivants :

- Redéfinition du résultat exceptionnel, recentrée sur les opérations non récurrentes, inhabituelles et significatives
- Suppression de la technique du transfert de charges, les produits et charges correspondants étant désormais comptabilisés directement dans les comptes appropriés, selon leur nature

- Modification du plan de comptes et introduction d'une nouvelle nomenclature, notamment pour assurer la cohérence avec les nouvelles rubriques des états financiers
- Refonte des modèles d'états financiers (bilan, compte de résultat et annexes), intégrant de nouvelles rubriques et une présentation plus lisible de l'activité et de la performance

Modalités de première application et comparabilité (exercice 2024)

Conformément aux dispositions transitoires, ce changement est appliqué de manière prospective à compter du 1er janvier 2025.

Par conséquent :

- Absence de retraitement du résultat 2024 : les comptes de l'exercice précédent n'ont pas été retraités, selon les nouvelles méthodes de comptabilisation.
- Le résultat net de l'exercice 2024 reste inchangé
- Les produits et charges qualifiés d'exceptionnels en 2024 n'ont pas été réanalysés au regard de la nouvelle définition

Impacts significatifs sur l'exercice clos (exercice 2025)

Aucun impact significatif n'a été constaté.

3 – OBJET SOCIAL DU FONDS DE DOTATION

Le Fonds de dotation PATRIMO'NIDS, fondé le 26 juin 2015, œuvrant dans l'intérêt général, a notamment pour objet : essentiellement la gestion d'un patrimoine au service de la Fondation Les Nids, reconnue d'utilité publique, pour garantir l'accueil et l'hébergement d'enfants et de famille en difficulté.

Les moyens d'action mis en œuvre par le Fonds de dotation consistent plus particulièrement en l'organisation et la gestion de différents biens à caractère mobilier ou immobilier, destinés exclusivement à la Fondation Les Nids.

4 - DETAILS DES COMPTES

1. Immobilisations

Les états financiers ont été établis en conformité avec les règlements comptables :

- n° 2002-10 relatif à l'amortissement et la dépréciation des actifs,
- n° 2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens.

A la clôture de l'exercice, l'ensemble des immobilisations corporelles et incorporelles (en valeur brute) du fonds de dotation est réparti de la manière suivante :

Annexe 2025**Fonds de dotation PATRIMO'NIDS**

	Immobilisations incorporelles	Terrains	Constructions	Installations générales	Matériels techniques et Installations	Matériels de Transport	Mobilier et Matériel de Bureau	Total
Au 31/12/2025			983 414	553 651				1 537 065

Les biens détenus par le fonds de dotation sont les suivants :

- Décembre 2015 : acquisition d'un immeuble, situé route des Sablons à SAINT SAIRE (76270), exploité par Les Nids (436 500 euros)
- Avril 2018 : acquisition d'un immeuble, situé route de Rouen à PONT AUDEMER (27500), exploité par Les Nids (210 000 euros)
- Février 2021 : acquisition d'un immeuble, situé rue Camille Radoing à ELBEUF (76500), exploité par Les Nids (33 214 euros)
- Septembre 2023 : acquisition d'un immeuble, situé rue Saint Pierre à DEVILLE LES ROUEN, exploité par Les Nids (303 700 euros)

Le poste « Installations générales » comprend les travaux suivants :

- Travaux PONT AUDEMER (2019) : 78 092 euros
- Travaux d'aménagement Pôle Ados SAINT SAIRE (2022) : 93 581 euros
- Installations / agencements ELBEUF (2023) : 105 288 euros
- Travaux de toiture SAINT SAIRE (2023) : 31 595 euros
- Travaux DEVILLE LES ROUEN (2025) : 245 095 euros

Il n'y pas d'autres acquisitions sur l'exercice.

Aucune cession d'immobilisations sur l'exercice.

Les immobilisations en cours à la clôture du bilan au 31/12/2025 s'élèvent à la somme de 1 500 euros, et concernent :

- ELBEUF / Honoraires BUREAU VERITAS : 1 068 euros
- ELBEUF / Honoraires DEKRA – Travaux d'aménagement : 432 euros

A la clôture de l'exercice, le cumul des amortissements et des dépréciations du fonds de dotation est réparti de la manière suivante :

	Immobilisations incorporelles	Constructions	Agencement des Constructions	Matériels techniques et Installations	Matériel de Transport	Mobilier et Matériel de Bureau	Total
Au 31/12/2025							0

S'agissant d'immeubles de placement, et compte tenu de la valeur estimée du terrain et de la valeur résiduelle de chaque bien, aucun amortissement n'a été comptabilisé sur l'exercice.

La valeur vénale des biens immobiliers inscrits à l'actif du bilan du fonds de dotation au 31 décembre 2025 apparaît supérieure à la valeur nette comptable inscrite dans les comptes à cette même date.

Au cas où celle-ci deviendrait inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation serait alors comptabilisée dans les comptes.

Les immobilisations financières (1 601,25 euros) sont constituées :

- D'une part sociale A du Crédit Coopératif (15,25 euros), acquises le 11/09/2015
- D'une part sociale A du Crédit Coopératif (15,25 euros), acquises le 12/07/2023
- De 99 parts sociales B du Crédit Coopératif (1 509,75 euros), acquises le 11/09/2015
- De 2 parts sociales B du Crédit Coopératif (30,50 euros), acquises le 12/07/2024
- De 2 parts sociales A du Crédit Coopératif (30,50 euros), acquises le 12/07/2025

2. Valeurs Mobilières de Placement

Les valeurs mobilières de placement s'élèvent au 31/12/2025 à la somme de 1 211,75 euros.

Le cas échéant, une dépréciation est constatée si la valorisation à la clôture est inférieure à la valeur d'acquisition.

3. Fonds propres

Ils sont le cumul des fonds propres du fonds de dotation depuis sa création, majorés des encaissements de subventions et de l'affectation des résultats.

Au 31/12/2025, les fonds propres (924 248,92 euros), hors résultat en cours, sont constitués ainsi :

- La dotation initiale en capital, pour un montant de 15 000 euros
- D'une donation de 310 000 euros du fonds de dotation MECENIDS, pour l'acquisition de l'immeuble situé route des Sablons à SAINT SAIRE
- D'une donation de 250 000 euros de la fondation LES NIDS (issu d'un don initial de Mme BREDEL - cf. note ci-après), pour l'acquisition de l'immeuble situé route Saint Pierre à DEVILLE LES ROUEN
- D'une donation de 4 500 euros de la fondation LES NIDS, afin de financer les travaux d'isolation thermique de la maison de Pont-Audemer (délibération du 20/10/2022)
- D'une donation de 30 800 euros de la fondation LES NIDS, afin de financer les travaux de la maison de Saint Saire (délibération du 20/10/2022)
- Des autres réserves (313 948,92 euros), constituées des résultats comptables des années précédentes, comme suit :
 - o Résultat au 31.12.2016 : 33 292.09 euros
 - o Résultat au 31.12.2017 : - 2 701.55 euros
 - o Résultat au 31.12.2018 : 1 052.26 euros
 - o Résultat au 31.12.2019 : 40 303.47 euros

Annexe 2025**Fonds de dotation PATRIMO'NIDS**

- Résultat au 31.12.2020 : 51 449.44 euros
- Résultat au 31.12.2021 : 47 125.99 euros
- Résultat au 31.12.2022 : 48 810.39 euros
- Résultat au 31.12.2023 : 40 436.49 euros
- Résultat au 31.12.2024 : 54 180,34 euros

Au 31/12/2025, le tableau de variation des fonds propres se présente ainsi :

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	610 300				610 300
Fonds propres avec droit de reprise					0
Ecart de réévaluation					0
Réserves	259 769		54 180		313 949
Report à nouveau					0
Excédent ou déficit de l'exercice	54 180	54 180	76 512		76 512
Situation nette	924 249	54 180	130 692	0	1 000 761
Fonds propres consommables					0
Subventions d'investissement					0
Provisions réglementées					0
TOTAL	924 249	54 180	130 692	0	1 000 761

4. Emprunts

Les emprunts suivants sont en cours de remboursement au 31/12/2025 :

Emprunt SAINT SAIRE (Acquisition)

Un emprunt de 210 000 euros a été souscrit auprès du Crédit Coopératif en décembre 2015, pour l'acquisition des Sablons.

Cet emprunt a été contracté sur une durée de 15 ans (180 mois), au taux de 1.94%.

Au 31/12/2025, il restait à rembourser la somme de 76 871,81 euros.

Il a été constaté à la clôture comptable des intérêts courus non échus, pour un montant de 95,28 euros.

Emprunt PONT AUDEMER (Acquisition)

Un emprunt de 235 000 euros a été souscrit auprès du Crédit Agricole en avril 2018, pour l'acquisition du bien situé à Pont Audemer.

Cet emprunt a été contracté sur une durée de 20 ans (240 mois), au taux de 1.74%.

Au 31/12/2025, il restait à rembourser la somme de 154 422,17 euros.

Il a été constaté à la clôture comptable des intérêts courus non échus, pour un montant de 79,45 euros.

Emprunt PONT AUDEMER (Travaux)

Un emprunt de 80 000 euros a été souscrit auprès du Crédit Agricole en juillet 2018, pour le financement des travaux du bien situé à Pont Audemer.

Cet emprunt a été contracté sur une durée de 9 ans (108 mois), au taux de 0.93%.

Au 31/12/2025, il restait à rembourser la somme de 25 158,36 euros.

Il n'a été constaté aucun intérêt couru non échu à la clôture comptable.

Emprunt ELBEUF (Acquisition + Travaux)

Un emprunt de 118 320 euros, a été souscrit auprès du Crédit Agricole en février 2021, pour l'acquisition & travaux du bien situé à Elbeuf.

Cet emprunt a été contracté sur une durée de 15 ans (180 mois), au taux de 0.85%.

Au 31/12/2025, il restait à rembourser la somme de 96 478,88 euros.

Il a été constaté à la clôture comptable des intérêts courus non échus, pour un montant de 35,27 euros.

Emprunt SAINT SAIRE (Travaux)

Un emprunt de 82 500 euros a été souscrit auprès du Crédit Agricole en août 2022, pour le financement des travaux de couverture du bien situé à Saint Saire.

Cet emprunt a été contracté sur une durée de 7 ans (84 mois), au taux de 0.50%.

Au 31/12/2025, il restait à rembourser la somme de 43 574,02 euros.

Il n'a été constaté aucun intérêt couru non échu à la clôture comptable.

Emprunt DEVILLE LES ROUEN (Acquisition + Travaux)

Un emprunt de 260 000 euros a été souscrit auprès du Crédit Agricole en septembre 2023, pour l'acquisition & travaux du bien situé à Déville-Lès-Rouen.

Cet emprunt a été contracté sur une durée de 20 ans (240 mois), au taux de 3.26%.
Au 31/12/2025, il restait à rembourser la somme de 238 467,37 euros.

Il a été constaté à la clôture comptable des intérêts courus non échus, pour un montant de 459.76 euros.

Emprunt DEVILLE LES ROUEN (Travaux complémentaires)

Un emprunt de 40 000 euros a été souscrit auprès du Crédit Coopératif en janvier 2025, pour des travaux complémentaires du bien situé à Déville-Lès-Rouen.

Cet emprunt a été contracté sur une durée de 10 ans (120 mois), au taux de 3.40%.

Au 31/12/2025, il restait à rembourser la somme de 37 160,61 euros.

Il a été constaté à la clôture comptable des intérêts courus non échus, pour un montant de 84,91 euros.

5. Provisions pour risques et charges

Il n'y a pas de provisions pour risques et charges au 31/12/2025.

6. Effectifs

Aucun.

5 - INFORMATIONS DIVERSES

Le fonds de dotation PATRIMO'NIDS a été fondé le 26 juin 2015.

La publication au Journal Officiel a été faite le 16 juillet 2015.

Œuvrant dans l'intérêt général, il a notamment pour objet la gestion d'un patrimoine au service de la fondation Les Nids, reconnue d'utilité publique, pour garantir l'accueil et l'hébergement d'enfants et de famille en difficulté.

Les moyens d'actions mis en œuvre par le Fonds de dotation consistent plus particulièrement en l'organisation et la gestion de différents biens à caractère mobilier ou immobilier, destinées exclusivement à la fondation Les Nids.

Il est régi par la loi n°2008-776 du 4 août 2008, loi dite de modernisation de l'économie (JO du 5 août 2008) et par le décret n°2009-158 du 11 février 2009 (JO du 13 février 2009) relatif aux Fonds de dotation.

Dotation initiale

A cet effet, la fondation Les Nids a versé à PATRIMO'NIDS une dotation initiale en capital d'un montant de 15 000 euros. La dotation en capital n'est pas consommable.

La dotation est placée dans les conditions visées à l'article R.931-10-21 du code de la sécurité sociale.

Don manuel MECENIDS

Conformément à la délibération de son Conseil d'Administration, datée du 15 juin 2015, le Fonds de dotation MECENIDS a effectué un don manuel au fonds de dotation PATRIMO'NIDS, d'un montant de 310 000 euros, en vue de l'acquisition de la maison sise à SAINT SAIRE – Les Sablons, établissement exploité par la fondation LES NIDS.

Don manuel LES NIDS - 1

Conformément à la délibération de son Conseil d'Administration, datée du 5 septembre 2018, la fondation LES NIDS a effectué un don manuel au fonds de dotation PATRIMO'NIDS, d'un montant de 250 000 euros.

Cette somme est issue d'une donation faite par Mme BREDEL à la fondation LES NIDS, dans le but de financer un investissement immobilier, dans la région rouennaise.

Un investissement a été réalisé à Déville-Lès-Rouen, en septembre 2023, pour un montant de 280 000 euros.

Don manuel LES NIDS - 2

Conformément à la délibération de son Conseil d'Administration, datée du 20 octobre 2022, la fondation LES NIDS a effectué un don manuel au fonds de dotation PATRIMO'NIDS, d'un montant de 4 500 euros.

Cette somme a été versée dans le but de participer au financement des travaux d'isolation thermique de la maison de Pont Audemer.

Don manuel LES NIDS - 3

Conformément à la délibération de son Conseil d'Administration, datée du 20 octobre 2022, la fondation LES NIDS a effectué un don manuel au fonds de dotation PATRIMO'NIDS, d'un montant de 30 800 euros.

Cette somme a été versée dans le but de participer au financement des travaux de la maison de Saint Saire.

Fonds propres

Les fonds propres de PATRIMO'NIDS, hors affectation de résultats antérieurs, sont par conséquent de 610 300 euros au 31/12/2025.

6 - REMUNERATIONS ET AVANTAGES EN NATURE DES 3 PLUS HAUTS DIRIGEANTS BENEVOLES ET SALARIES (ARTICLE 20 DE LA LOI DU 23 MAI 2006)

Personnes concernées :

- Président
- Trésorier
- Directeur

Aucune de ces personnes ne bénéficie d'une rémunération (ou d'avantages en nature).